

le pilotage du projet d'école dans
le cadre du projet de réseau.

Atelier formation des directeurs REP +

Le référentiel de compétences du directeur d'école.

Le directeur coordonne l'élaboration du projet d'école. Il veille à ce que ce projet décline les orientations académiques, prenne en compte les spécificités de l'école et prévoie un dispositif d'évaluation.

- Il assure le suivi du projet d'école et contribue au bon déroulement des expérimentations éventuellement prévues par le projet d'école.
- Il suscite au sein de l'équipe pédagogique toutes initiatives destinées à améliorer l'efficacité de l'enseignement en cohérence avec le projet d'école et le projet de réseau.
- Le directeur sensibilise l'équipe pédagogique à la qualité du climat scolaire. Il suscite si nécessaire, en mobilisant la communauté éducative, toutes initiatives de nature à améliorer le bien-être à l'école.

Le référentiel de compétences du directeur d'école.

Le directeur impulse, aussi bien entre les cycles du premier degré qu'avec le collège, les liaisons nécessaires à la continuité des apprentissages ; il assure la participation de l'école aux actions de coopération et aux projets pédagogiques communs émanant du conseil école-collège.

Le directeur encourage le travail transversal et les innovations pédagogiques.

Le directeur : relais dans l'école
des décisions prises dans les
instances du réseau.

Atelier formation des directeurs REP +

Quels sont les partenaires avec lesquels vous assurez le relais à l'interface du projet d'école et du projet de réseau ?

Atelier formation des directeurs REP +

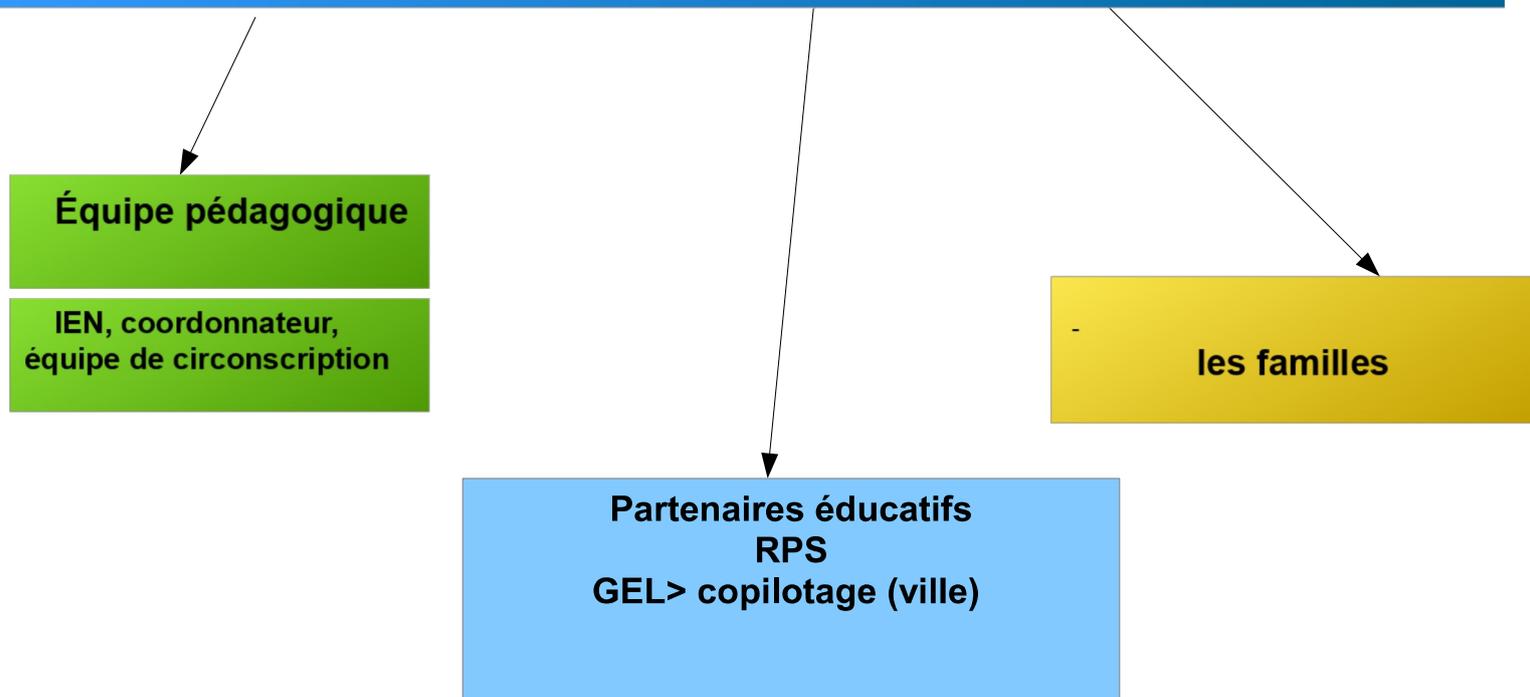
Type de relations entretenues
avec chacun ?



+ value et ou freins pour le pilotage

Atelier formation des directeurs REP +

« Relais auprès des différents partenaires »



Quels axes privilégier pour que le pilotage/relais
fonctionne ?

Les incontournables ?
les points de vigilance ?

Atelier formation des directeurs REP +

Le directeur à l'interface du projet d'école et du projet de réseau :

« Quels axes privilégier pour le pilotage ? »

Coordonner et piloter les projets
pédagogiques avec les axes du réseau.
Informer et se coordonner pour mettre en œuvre
les projets éducatifs.

Favoriser le travail inter-cycle et
inter-degré
en lien avec les axes du réseau
Points d'étapes

Encourager les initiatives pédagogiques,
les expérimentations et les pratiques innovantes
et contribuer à leur diffusion au sein de l'école
et du dispositif REP+

Impulser et mettre en œuvre la
co-éducation avec les familles
un axe privilégié des réseaux

« Coordonner et piloter les projets pédagogiques avec les axes du réseau,
Favoriser la mise en œuvre des projets éducatifs : informer, créer du lien »

Organiser et animer les instances de concertation et de régulation au sein des cycles

**Conseils de maîtres,
Conseils de cycles
Conseil école-collège**

Les parcours

**Déclinaison des fiches actions dans les classes
Mise en oeuvre**

**Anticiper les tâches
Calendrier, échéancier,**

Partenariat PEAC
(danse, EPS, arts plastiques,
Théâtre, cinéma,
musique, vidéo, architecture



Coopérer et réaliser des projets qui convoquent tous les enseignements.

La démarche de projet développe la capacité à collaborer, à coopérer avec le groupe en utilisant des outils divers pour aboutir à une production.

Partenariat numérique
Familiariser aux TICE



Dans tous les enseignements, et en particulier dans le champ questionner le monde, la familiarisation aux techniques de l'information et de la communication contribue à développer les capacités à rechercher l'information, à la partager, à développer les premières explicitations et argumentations et à porter un jugement critique.

Partenariat
Enseignement moral et civique
environnement, santé,



L'enseignement moral et civique dans son volet « culture de l'engagement » participe pleinement à la construction du futur citoyen dans le cadre de l'école et de la classe. Respecter ses engagements, travailler en autonomie et coopérer, s'impliquer dans la vie de l'école et de la classe constituent les premiers principes de responsabilité individuelle et collective.

**« Relais pour impulser et mettre en œuvre
la co-éducation avec les familles »**

**Mettre en œuvre de
la circulaire du 15.10.2013**

**Veiller à la qualité des relations
avec les parents,
et à la formation des personnels**

**Diversifier et varier les dispositifs
de co-éducation
en fonction des contextes**

A quels endroits et de quelles façons le directeur en tant que relais peut-il favoriser le travail inter-degré ?

Agir pour réduire la différence de culture entre premier et second degré ?

Atelier formation des directeurs REP +

« Relais pour favoriser les actions en inter-degré »

**Renforcer le dispositif
conseil école-collège
Rentrée 2016 > quelle spécificité ?
Conseil de cycle 3 >
présence des professeurs du collège**

**Agir pour réduire la différence
de culture premier et second degré**

**Développer des visites croisées
premier et second degré**

Comment le directeur encourage-t-il , nourrit-il et valorise-t-il les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes ?

Comment et par quels moyens en rendre-compte ?

Atelier formation des directeurs REP +

**« Relais pour encourager les initiatives pédagogiques,
les expérimentations et les pratiques innovantes
et contribuer à leur diffusion au sein de l'école et du dispositif REP »**

**Encourager les initiatives
pédagogiques**

**Développer les expérimentations
et pratiques innovantes**

**Contribuer à la diffusion et
à la valorisation des pratiques**